

Éditorial

Déscolarisation

On peut lire dans les pages réservées au courrier de ce présent numéro, la lettre d'une mère de famille satisfaite de constater chez son fils un intérêt pour la lecture au retour d'une "classe-lecture" alors qu'auparavant... Cette personne, consciente sans doute de la précarité de cette évolution nous demande à quel organisme, à proximité de son domicile, elle pourrait s'adresser pour que l'action dont a bénéficié son fils puisse être continuée. Bien qu'on ait pu lui répondre qu'un "suivi des classes-lecture" était organisé dans son école et que l'action engagée avait des chances de ne pas s'interrompre avec la fin du séjour, sa demande ne laisse pas d'être embarrassante.

Mais, dira-t-on, si son école n'a pas de BCD (car toutes n'en ont pas), au moins peut-on lui indiquer la section enfantine de la bibliothèque publique la plus proche. C'est ce qui a été fait. Mais sans minimiser le rôle et les efforts des bibliothèques en faveur de la lecture, notamment en direction des jeunes, on sent bien que ce qui est à l'origine du changement chez cet enfant et ce qui est susceptible de le consolider ne peut se limiter à une offre de lecture, si intelligente soit-elle.

Cet exemple, et bien d'autres qu'on a tous pu rencontrer, montrent à l'envi la nécessité que se multiplient des innovations propices à l'instauration de politiques locales de lecture. C'est pourquoi, bien que ce ne soit pas le lieu ici de rappeler quelle réflexion a présidé à ces innovations, ni quelle cohérence les lie, nous voudrions revenir sur les réactions incompréhensibles que provoquent des projets qui en sont des ébauches plus ou moins importantes.

Ces projets suscitent par exemple des inquiétudes chez des enseignants. Les professionnels de la lecture que sont les instituteurs se sentiraient-ils dessaisis d'une responsabilité importante par des mesures qu'ils considéreraient comme attentatoires à leur rôle et à leur compétence, ne serait-ce que parce qu'elles les convieraient à collaborer avec d'autres dans un domaine dont l'école avait jusqu'alors l'exclusivité ?

Nous écrivions il y a quelques années à ce sujet : *"L'école est maintenant sommée, pour des raisons multiples, d'augmenter le nombre de lecteurs. La satisfaction de cette demande suppose que s'instaure un autre rapport avec l'écrit qui a changé dans ses formes et sa fonction. Ce changement ne peut plus être du seul ressort de l'école qui, responsable unique d'une entreprise d'alphabétisation réussie, voit son hégémonie contestée".* Ou encore : *"L'apprentissage de la lecture est affaire de démarche individuelle dont on ne peut décider ni du commencement ni de la durée. En conséquence, l'action de l'école, aussi importante qu'elle demeure, doit s'inscrire dans une continuité et se conjuguer avec celles d'autres partenaires".* Ces considérations sur ce que nous appelions "**la déscolarisation de la lecture**" ont rencontré alors autant d'incompréhension (et par voie de conséquence, d'hostilité injustifiée) qu'en rencontrent maintenant des traductions concrètes qui n'ont pas manqué de voir le jour. Incompréhension, car rien dans ce qui était dit et dans ce qui se met en place ne porte atteinte à l'école. On ne minimise pas son rôle en disant qu'elle doit changer et qu'à propos de la lecture, elle sera d'autant plus efficace qu'il se passera des choses avant, avec et après elle, qu'elle en tiendra compte ou, mieux encore, qu'elle y collaborera.

La solution ne peut être dans son refus des autres instances éducatives ou dans son hostilité à leur égard. Loin de nous, l'envie de nous instaurer en défenseur de tel ou tel projet, mais le "Plan Lecture" de la Ville de Paris a le mérite d'être une proposition. Nous voulons dire par là que jusqu'à preuve du contraire, et c'est vrai pour tous les acteurs potentiels, c'est en s'y impliquant qu'on aura la meilleure chance d'en faire ce qu'on en souhaite. À moins d'éléments que nous ignorons, le choix est de participer ou de subir. Et qui, plus que les enseignants et leurs élèves, peut s'approprier de tels équipements ? Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, de craindre une quelconque dévalorisation, une quelconque diminution du rôle de l'école dans un partenariat bien conçu et assumé par tous. Bien au contraire, elle peut, par ce moyen couper court, aux critiques malveillantes dont elle est l'objet.

Une autre critique à l'égard des projets de ce type est que sous couvert de partenariat, ils consacrent un retrait de l'État en ouvrant la voie à des transferts de compétences et au démantèlement du service public. Outre qu'on ne voit pas pour l'instant de politiques de lecture "contrôlées" par des instances privées (comme l'ont toujours été l'édition et la diffusion de l'écrit par exemple), les politiques communales impliquent un financement public qui n'empiète pas sur les prérogatives de l'État en matière d'éducation et de scolarisation. Certes, la décentralisation fait courir le risque d'un accroissement du pouvoir de potentats locaux (qui ne font, somme toute, sur reprendre l'exemple de potentats nationaux). On sait, pour revenir au "Plan-Lecture" de la ville de Paris, que la création de B.C.D. s'est accompagnée d'une censure intolérable dans la constitution de leurs fonds de la part de certains élus municipaux. Le jeu démocratique des élections étant ce qu'il est, on voit bien là encore que, jusqu'à démonstration du contraire, la solution est dans le degré d'implication de tous les « acteurs ». Ainsi, les dangers qu'on peut craindre seront d'autant moins menaçants qu'on se sera donné les moyens, en agissant, de ne pas être circonvenu.

Michel Violet